

Aide-mémoire

Exigences minimales pour les entreprises formatrices et les formateurs/trices des apprentis coiffeurs/coiffeuses CFC et AFP

En tant qu'entreprise formatrice, vous êtes un partenaire important pour la formation professionnelle initiale, qui permet la mise en pratique des connaissances acquises et prépare les apprentis à leur parcours professionnel.

Équipement minimum pour les entreprises formatrice :

- Poste de travail avec miroir
- Fauteuils de service et tabourets roulants réglables en hauteur
- Support de tête / trépied réglable en hauteur
- Têtes d'exercice pour femmes et hommes pour réaliser différentes coupes de cheveux, tête d'exercice pour cheveux longs pour les techniques de cheveux longs, tête de création de coiffure avec cheveux mi-longs légèrement ondulés
- Serviettes de Bain
- serpillère
- Vaporisateur d'eau
- Brosse à démêler, brosse squelette, brosse plate, brosses rondes
- Peigne tige plastic, peigne tige métallique, peigne de coupe, peigne à crêper, peigne à démêler
- Ciseaux droits et ciseaux à sculpter/effiler
- Rasoir et Feather
- Sèche-cheveux avec embout et diffuseur
- Appareils chauffants tels que fer à lisser et fer à friser
- Tondeuses à cheveux avec sabots
- Outil de rasage
- Bigoudis à mise en plis et à permanentes
- Pincés à cheveux et clips à pincés plates
- Barrettes et épingles à cheveux
- Outils de coloration
- Désinfectant pour outils et pour les mains
- Tout le matériel de travail et les outils nécessaires conformément au plan de formation
- Accès à la plate-forme de formation skills.coiffuresuisse.ch

Exigences minimales pour les formateurs/trices :

- Un certificat fédéral de capacité de coiffeuse ou coiffeur CFC ou une qualification équivalente
- Au moins 3 ans d'expérience professionnelle en tant que coiffeuse ou coiffeur CFC
- Attestation de cours de formateur
- Certificat module didactique coiffureSUISSE

Les formateurs/trices sont en mesure d'accompagner de manière autonome les apprenti-e-s sur le plan technique et méthodologique et de les mener à la réussite de leur apprentissage. Les trois lieux de formation (CI, école et entreprise) collaborent au développement des compétences opérationnelles. Ils coordonnent les contenus de la formation et des procédures de qualification.

Les formateurs/trices en entreprise transmettent aux apprenti-e-s la partie pratique de la formation professionnelle initiale. Ils s'appuient pour cela sur le plan de formation, l'ordonnance de formation ainsi que sur d'autres documents d'appui.

Nous vous invitons à former la prochaine génération de coiffeuses et de coiffeurs. Ensemble, nous façonnons l'avenir de l'art capillaire !

Si vous avez des questions sur la formation professionnelle, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse bildung@coiffuresuisse.ch.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès et de plaisir dans la formation d'apprenti-e-s.

Coiffure Suisse
Département de l'éducation, en juillet 2024

